

## Annexe A : Formulaire de demande d'accès à l'information

Une personne peut demander l'accès à ses renseignements personnels en utilisant le formulaire de demande d'accès à l'information (Annexe A) ci-dessous. Le formulaire de demande d'accès à l'information peut être soumis en personne, par la poste (3rd Floor, 3820-24th Ave NW, Calgary, Alberta, T3B 2X9) ou par courriel ([privacy@sinneavefoundation.org](mailto:privacy@sinneavefoundation.org)).

En raison de la fiabilité incertaine de la transmission par courriel, qui peut faire l'objet d'une disparition ou d'une erreur de transmission en raison d'erreurs du réseau, du matériel ou des logiciels, Sinneave considère qu'un courriel a été reçu seulement à partir du moment où l'expéditeur reçoit un message confirmant sa réception.

**Date de la demande :**

**Nom de la personne faisant la demande :**

**Coordonnées de la personne faisant la demande :** (Afin que Sinneave puisse vérifier votre demande.)

**Numéro de téléphone :**

**Adresse de courriel :**

**Information demandée :** [Veuillez nous fournir le plus de détails possible pour nous aider à repérer les documents requis, y compris les noms et les dates.]

**Raison de la demande :** [Cette information peut nous aider à repérer d'autres documents qui pourraient vous être utiles.]

Veillez transmettre l'information à mon nom aux bureaux de Sinneave (nous communiquerons avec vous pour vous donner rendez-vous).

Veillez envoyer l'information demandée à l'adresse suivante :

**Veillez noter ce qui suit :**

Si nous sommes en mesure de vous donner accès à l'information :

Nous nous efforcerons de le faire dans les 45 jours suivant votre demande. Si nous avons besoin de plus de temps pour repérer ou rassembler les renseignements, nous vous aviserons.

Des frais pourraient être associés à l'accès à l'information, afin de nous permettre de récupérer les coûts engagés (par exemple, les coûts des photocopies et du temps de travail requis par le personnel). Vous recevrez un avis à ce sujet et nous vous demanderons d'accepter les frais avant de procéder.

Si nous sommes incapables de vous donner accès à l'information demandée, nous vous en donnerons la raison dans les 45 jours suivant votre demande.